

CONSEIL MUNICIPAL
MARDI 29 MARS 2016 à 18 h 30

Présents : M. VANNIER Alain, M. AUBRY Bernard, Mme COLLEMARE Françoise, M. POHER Jean-Claude, M. LEMAIRE Michel, M. DIJON Michel, Mme POTTIER Morgane, Mme BECQUET Laurence, Mme LEBEC Sandra, Mme HUCHER Béatrice, Mme CARTIER Alice, M. POULAIN Alain, M. GUERARD Maurice.

Absent excusé : M. BOURDON Claude

Absent : M. DUVEY Marc

Monsieur Bernard AUBRY a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du conseil municipal précédent pour mémoire, pas d'observation.

Délibération : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 :

Le conseil municipal s'est réuni le 29 mars 2016 sous la présidence de M. Alain VANNIER, Maire, afin de voter le Budget Primitif 2016, en présence de Mme CHAMBRAS-VINCENT, Perceptrice.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de quelques changements dans la section « investissement et fonctionnement ». Il propose à Mme CHAMBRAS, Perceptrice, de présenter le budget.

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES : **832 881 €**
RECETTES : **832 881 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES : **361 549 €**
RECETTES : **361 549 €**

Dont excédent reporté de 233 752.83 € (compte 002).

Le conseil municipal décide :

- de voter pour assurer l'équilibre de ce budget au chapitre 73 en produit des contributions directes la somme de 181 747 € compte 73111,
- de maintenir les taux nets appliqués en 2015 sans augmentation de la part communale, ce qui donne la répartition suivante :

a. TAXE D'HABITATION : **7.72 %**
b. FONCIER BATI : **14.04 %**
c. FONCIER NON BATI : **31.83 %**

Monsieur le Maire précise qu'il a pris contact avec la DGFIP concernant les bases prévisionnelles 2016 pour des informations complémentaires, en attente de réponse.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'adopter à l'unanimité des membres présents le budget primitif 2016.

Le conseil municipal remercie Mme CHAMBRAS-VINCENT pour ses conseils et sa présence.

Délibération : CESSION FONCIERE A LA COMMUNE D'HARCOURT DANS LE CADRE D'UN ALIGNEMENT DE VOIRIE DONNANT ACCÈS AU CHATEAU :

Monsieur le Maire rappelle que le Département de l'Eure est propriétaire à Harcourt, rue du château, de la parcelle référencée au cadastre section A n° 98, d'une contenance totale de 2776 m². Cette parcelle non bâtie est destinée au stationnement des véhicules pour les visiteurs se rendant au château.

Monsieur le Maire d'Harcourt a procédé, en accord avec le Département, à un alignement de la voirie pour accéder au château. De ce fait, une division de la parcelle A n° 98 a été réalisée par un géomètre-expert. Il s'agit de la parcelle A n° 200 pour une superficie de 92 m² et de la parcelle A n° 199 d'une surface totale de 2684 m².

La commune d'Harcourt a accepté que le Département lui cède la parcelle A n° 200 à 1 (un) euro ne donnant pas lieu à un paiement.

Le département assure la rédaction de l'acte administratif de vente.

Monsieur le Maire demande que la commune :

- **Délibère et l'autorise à accepter cette parcelle,**
- **L'autorise à signer l'acte administratif de vente ainsi que les actes et documents relatifs à cette procédure,**
- **Accepte l'acquisition de cette bande de terrain (A200 pour 92 m²) pour élargissement de la voirie communale.**

Monsieur le Maire rappelle que les frais de géomètre ont été réglés par la commune (840 € TTC) et les frais de publication seront également à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **D'accepter l'acquisition de la parcelle A 200 (92m²) appartenant au Conseil Départemental dans le cadre d'un alignement de voirie donnant accès au château,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à acquérir cette parcelle au prix de vente d'1 (un) euro ne donnant pas lieu à paiement, de la parcelle non bâtie référencée au cadastre en section A n° 200, d'une contenance totale de 92 m² ;**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte administratif de vente ainsi que les actes et documents liés à cette procédure.**
- **De prendre en charge les frais de publication.**

CHIFFRAGE DES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT EN TRAVERSE – RD 156 :

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les deux propositions d'aménagement possible le long de la RD 156 dans la rue Delhomme du carrefour de la rue aux roux jusqu'à la RD 137 en incluant la rue des Augustines.

Proposition 1 : elle consiste en la mise en sens unique de la RD 156 (du carrefour de la rue aux roux jusqu'au carrefour de la rue des Augustines) et environ 38 ml resteraient en double-sens. Création d'un cheminement d'1.50 m, d'une voirie de 3.50 m et d'un stationnement longitudinal de 2.50 m. Les eaux pluviales seront récupérées dans un caniveau central. Le coût des travaux s'élève à 98589.60 € TTC. Montant des subventions 23813.00 € HT (Département et Intercom du Pays Brionnais).

Proposition 2 : elle consiste en la création d'une voirie à deux voies, un cheminement de 1.50 m. jusqu'à la limite du possible. Le trottoir d'1.50 m s'arrête au niveau de l'accès piéton de la maison de retraite. Un réseau d'assainissement est créé et se rejette dans le réseau existant sauf pour la première partie du projet où il est proposé de se rejeter dans le bassin de la maison de retraite. Le montant des travaux s'élève à 109153.44 € TTC. Montant des subventions 24125.00 € HT (Département et Intercom du Pays Brionnais).

La commission des travaux devra travailler sur ce dossier. Le conseil municipal souhaite que les riverains soient associés lorsque le projet sera plus abouti.

M. LUGAGNE, directeur et les administrateurs de la maison de retraite ont donné leur accord pour abattre le mur de la chapelle afin de permettre l'élargissement de la voirie si nécessaire.

QUESTIONS DIVERSES

Convention mise à disposition du bâtiment en briques de la maison de retraite :

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention. Le conseil municipal souhaite que cette convention soit plus précise (trop succincte) et réalisée rapidement.

Monsieur le Maire informe qu'il a rencontré les médecins et les infirmières avec quelques élus pour établir les divers loyers et la participation aux charges.

M. GUERARD Maurice :

- souhaite connaître le budget global de cette opération pour le prochain conseil.
- souhaite que soit mise à l'ordre du jour du prochain CA de la maison de retraite l'acquisition du bâtiment en briques par la commune.
- souhaite que la commune propose une offre.

M. AUBRY précise qu'à l'origine le bâtiment en briques devait être détruit. Il informe que l'ouverture du cabinet médical aura lieu le 04 avril 2016, il tient à féliciter les agents techniques pour le travail accompli.

Monsieur le Maire donne lecture du projet d'aménagement d'un chemin oiseaux et biodiversité (en partenariat avec L.P.O.H.N, mairie, E.H.P.A.D.) -réunion du lundi 15 février 2016-. Le financement de la convention avec la L.P.O.H.N. s'élève à 1500 € TTC/An. Ce financement se ferait en 3 tiers égaux soit 500 € pour chaque partenaire (E.H.P.A.D., la mairie et le Domaine d'Harcourt). Projet proposé par la L.P.O.H.N. programme deux animations scolaires en lien avec les résidents de l'E.H.P.A.D. et deux animations grand public faisant participer les habitants de la commune et les résidents de l'E.H.P.A.D. Mme COLLEMARE et M. POHER ont participé à cette réunion.

Monsieur le Maire interroge le conseil municipal sur la participation de la commune sur ce projet.

Le conseil municipal souhaite que M. RANGER, chargé de mission au Domaine d'Harcourt, présente ce dossier à un prochain conseil.

Festival « Pierres en lumières » :

Le conseil municipal a confirmé sa participation pour la soirée du 21 mai prochain (illumination église). Dans le but de mener au mieux la campagne de communication, la fondation du patrimoine revient sur certains points concernant l'animation.

Le Domaine d'Harcourt participe également à cette opération (illumination du château).

Mme FLAMENT souhaite une participation conjointe, elle demande la possibilité de prévoir une mise en scène supplémentaire par l'installation d'un parcours piéton entre l'église et le château avec des barrières de sécurité et pourquoi pas une demande aux habitants le long du parcours d'éclairer leur façade et/ou fenêtre avec des bougies ??

Mme HUCHER est chargée de contacter Mme FLAMENT pour la mise en place de ce projet.

TOUR DE TABLE :

M. Bernard AUBRY demande au conseil municipal son avis concernant la programmation de l'éclairage public pour 2017.

Prévision du changement de 20 lampes au mercure remplacées par du sodium. Il propose au conseil municipal d'essayer quelques lampes à led plus chères mais plus économiques. Il propose de choisir un tronçon pour un essai, ex : cours Becquet (3 ou 4 leds).

Le conseil municipal donne son accord.

Mme LEBEC Sandra demande le montant des économies suite à l'extinction de l'éclairage public à partir de 23 heures. M. AUBRY évoque une économie d'environ 4000 € en fonctionnement. Il suggère qu'à partir de début mai jusqu'à août, l'éclairage public soit complètement éteint.

Il réclame très rapidement une réunion de chantier (réception des travaux église), voir M. DECARIS, réunion demandée plusieurs fois par la mairie à Monsieur l'Architecte des Monuments Historiques.

Il évoque le problème de la stagnation d'eaux pluviales au lotissement « le clos mallet » près des conteneurs. Une noue a été créée mais difficulté d'absorber l'eau. L'IPB a proposé d'installer un regard avec une grille pour raccorder au réseau les eaux pluviales, le conseil municipal donne son accord.

Deux dates ont été proposées à Mme France POULAIN, architecte des Bâtiments de France, pour avoir son point de vue concernant les bâtiments de la maison de retraite.

Comité des Fêtes : QUASIMODO les 02 & 03 avril 2016.

M. AUBRY informe que la base de vie des forains a été installée au tennis.

Il rappelle que lors du conseil municipal du 12 novembre dernier, le conseil municipal avait souhaité la remise en cause de l'arrêté communal qui réglementait la circulation des véhicules à moteur -bois de Beauficel et du Bocage- Le conseil municipal maintient sa position.

M. GUERARD Maurice demande que soit prévue l'inauguration du cabinet médical et que la presse soit présente.

Mme LEBEC Sandra évoque le problème des cailloux déposés sur les côtés de la rue Vaurin aux rufflets et déplacés sur la route par les véhicules. Elle demande qu'un coup de balai soit passé pour éviter tout danger.

M. POULAIN Alain demande que le panneau d'affichage au Bocage soit déplacé afin de l'installer dans le chemin de la mare Dufils.

Mme COLLEMARE fait part de la demande de Mme VAUGARNY lors du dernier conseil d'école, qui souhaite la présence d'élus ou agents à la sortie d'école le mercredi au parking (problème car piscine). M. VANNIER sera présent lors de la 1^{ère} séance pour faire respecter le passage du car.

M. LEMAIRE Michel informe que l'IPB a restauré le ralentisseur situé 15 rue Pinchon (sur le côté).

Il demande que la mare communale au Bocage angle de la rue St Sauveur-Chemin de la mare Dufils soit nettoyée.

Il informe que la compétence « voirie » a donné la priorité à l'assainissement en traverse rue aux roux (environ 60 000 €) pour 2016.

Il réclame le procès-verbal de réception des travaux de la pose de poteaux incendie rue de la grande mare par le SERPN.

Fin de la réunion à 21 H 30.